



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délinquance financière

Question écrite n° 72558

Texte de la question

La lutte contre les flux financiers illicites et le financement du terrorisme doit être une priorité. À cette fin, une ordonnance de janvier 2009 a transposé une nouvelle directive antiblanchiment, faisant de la France le champion européen de la lutte contre ce fléau. C'est pourquoi M. Jean-Pierre Giran demande à Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi de bien vouloir lui indiquer le bilan actuel de cette action.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72558

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2253

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)